

PROGRAMME D'ÉCHANGE MANITOBA-QUÉBEC

GUIDE DE L'ÉCOLE

Canada 

Manitoba 

Tous droits réservés © 2019, le gouvernement du Manitoba, représenté par le ministre de l'Éducation.

Éducation Manitoba
Bureau de l'éducation française
Winnipeg (Manitoba) Canada

ISBN: 978-0-7711-7075-1 (PDF)

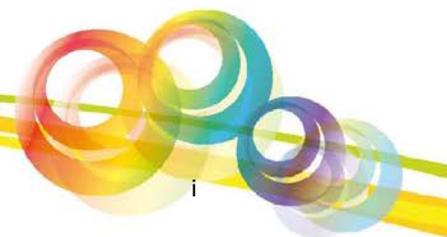
Les illustrations ou photographies dans ce document sont protégées par la *Loi sur le droit d'auteur* et ne doivent pas être extraites ou reproduites pour aucune raison autres que pour les intentions pédagogiques de ce document.

Ce document est affiché sur le site Web du ministère de l'Éducation du Manitoba à l'adresse <http://www.edu.gov.mb.ca/k12/students/sep.html>.
Veuillez noter que le Ministère pourrait apporter des changements à la version en ligne.

Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les femmes et les hommes.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME.....	1
CALENDRIER	2
MODALITÉS D’INSCRIPTION	3
RÔLE DU DIRECTEUR D’ÉCOLE.....	4
- Inscription de l’école	
- Autres responsabilités	
- Choix de l’enseignant de liaison	
RÔLE DE L’ENSEIGNANT DE LIAISON	5
RÔLE DU COORDONNATEUR PROVINCIAL	6
AVANT L’ÉCHANGE	7
- Planification des cours avec l’élève du Manitoba	
- Retraits	
PENDANT L’ÉCHANGE POUR LES ÉLÈVES DU QUÉBEC	9
- Aider les élèves du Québec avec leur choix de cours	
- Disponibilité à l’égard des élèves	
- Évaluation des élèves du Québec (voir l’annexe)	
- Départ des élèves du Québec	
PENDANT L’ÉCHANGE POUR LES ÉLÈVES DU MANITOBA	11
- Préparation	
- Projet proposé par l’élève – conditions d’obtention du crédit	
- Lorsque l’élève manitobain est au Québec	
APRÈS L’ÉCHANGE	13
POUR LES FUTURS CANDIDATS	13
- Novembre à mars	

ANNEXE : Fiche d’appréciation de l’élève québécois en visite au Manitoba



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le *Programme d'échange Manitoba-Québec* est un programme d'échange réciproque entre le Manitoba et le Québec qui consiste à jumeler des élèves de chaque province.

Les objectifs du programme sont :

- améliorer les compétences langagières en français chez les élèves;
- augmenter la confiance des élèves à parler français;
- développer l'identité bilingue des élèves;
- favoriser l'ouverture à d'autres langues et cultures;
- développer l'autonomie et l'estime de soi chez les élèves.

L'élève manitobain qui participe au programme accueille dans sa famille, de septembre à décembre, l'élève québécois avec qui il est jumelé. Les deux élèves fréquentent la même école et l'élève québécois vit dans la famille de l'élève manitobain. À partir de février, l'élève québécois accueille chez lui l'élève manitobain pour la même durée et aux mêmes conditions.

Pendant leur séjour dans la province d'accueil, les élèves doivent parler la langue officielle de cette province et prendre part à diverses activités culturelles.

Le succès du programme dépend de *l'engagement des élèves participants*, de *l'engagement de leur famille* et de *l'engagement de leur école*.

Le présent guide a été conçu pour les écoles qui participent au programme cette année et pour celles qui songent à y participer dans un avenir proche.

CALENDRIER

AVANT L'ANNÉE DE L'ÉCHANGE	DURANT L'ANNÉE DE L'ÉCHANGE
<p>De novembre à février</p> <ul style="list-style-type: none">la publicité dans les écoles commencel'enseignant de liaison est choisiau nom des écoles, les divisions scolaires remplissent le <i>Formulaire de demande de participation</i> au programme et le font parvenir au Ministèrel'élève et ses parents remplissent le formulaire d'inscription disponible sur le site Web	<p>Septembre</p> <ul style="list-style-type: none">session d'orientation pour les familles manitobaines et les enseignants de liaison avant l'arrivée des élèves du Québecles élèves du Québec arrivent au Manitoba
<p>Février</p> <ul style="list-style-type: none">les écoles commencent le processus de sélectionles écoles mènent des entrevues à la maison avec les candidats éventuels	<p>Octobre</p> <ul style="list-style-type: none">les enseignants de liaison du Québec procèdent aux entrevues d'évaluation (par téléphone)
<p>Mars</p> <ul style="list-style-type: none">chaque école peut soumettre un maximum de cinq demandes de qualité au Ministèreles membres des familles, âgés de 18 ans ou plus, doivent commencer le processus quant à la vérification des antécédents judiciaires et du registre concernant les mauvais traitements	<p>Fin novembre</p> <ul style="list-style-type: none">les enseignants du Manitoba remplissent les fiches d'appréciation des élèves québécois
<p>Avril</p> <ul style="list-style-type: none">les coordonnateurs provinciaux procèdent au jumelage des candidats admissibles	<p>Décembre</p> <ul style="list-style-type: none">les élèves du Québec rentrent chez euxles élèves du Manitoba se préparent pour leur séjour au Québec
<p>Mai</p> <ul style="list-style-type: none">les participants et les écoles sélectionnés reçoivent un avisles élèves et les enseignants de liaison reçoivent les dossiers des élèves québécoisles familles doivent remettre au Ministère les documents relatifs à la vérification des antécédents judiciaires et du registre concernant les mauvais traitements	<p>Janvier</p> <ul style="list-style-type: none">les élèves du Manitoba s'assurent d'être à jour dans leur travail d'école ou font le nécessaire pour rattraper le travail qu'ils vont manquer pendant leur séjour
<p>Juin</p> <ul style="list-style-type: none">la communication peut commencer entre les familles du Manitoba et du Québec (par courriel, téléphone, médias sociaux, etc.)	<p>Février</p> <ul style="list-style-type: none">les élèves du Manitoba partent pour le Québecle coordonnateur provincial du Manitoba procède aux entrevues d'évaluation avec les élèves manitobains (en personne ou au téléphone)
<p>Juillet</p> <ul style="list-style-type: none">la communication se poursuit entre les familles du Manitoba et du Québec	<p>Début mars</p> <ul style="list-style-type: none">les enseignants de liaison du Manitoba procèdent aux entrevues d'évaluation après trois ou quatre semaines de séjour (par téléphone)
<p>Août</p> <ul style="list-style-type: none">les familles et les écoles du Manitoba sont prévenues de l'heure et du jour de l'arrivée des élèves du Québec	<p>Avril</p> <ul style="list-style-type: none">les élèves du Manitoba rentrent chez eux

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. L'élève et ses parents remplissent électroniquement le formulaire d'inscription. L'élève le remet ensuite au responsable du programme à l'école (enseignant de liaison).
2. L'enseignant de liaison doit aviser la division scolaire de la participation possible de l'élève au programme d'échange et lui demander de remplir le *Formulaire de demande de participation*.
3. Lorsque **l'enseignant de liaison** reçoit le formulaire d'inscription de l'élève dûment rempli, il mène une entrevue avec l'élève et ses parents, son tuteur ou sa tutrice au lieu de résidence où séjournera l'élève du Québec.
4. Après avoir terminé les entrevues, le comité évalue le candidat et décide si celui-ci est apte à participer au programme d'échange. Si oui, le responsable du programme prépare le dossier de l'élève afin de le faire parvenir au ministère de l'Éducation.
5. Le dossier d'inscription de l'élève recommandé par l'école est constitué de deux documents dûment remplis : le formulaire d'inscription et le questionnaire d'entrevue.
6. L'enseignant de liaison envoie, par la poste, au coordonnateur du programme d'échange au Bureau de l'éducation française le dossier d'inscription de l'élève. Il envoie également le dossier de façon électronique et en conserve un exemplaire pour lui-même.
7. Le dossier complet doit être envoyé au Ministère avant la **fin mars**.

RÔLE DU DIRECTEUR D'ÉCOLE

INSCRIPTION DE L'ÉCOLE

Avant de participer au Programme d'échange Manitoba-Québec, les écoles, par l'entremise de leur division scolaire, doivent s'inscrire en remplissant le *Formulaire de demande de participation*.

L'inscription vise essentiellement à fournir les noms des personnes-ressources assignées au programme d'échange, à s'assurer de la volonté de chaque école à participer et à préciser les responsabilités des divers participants.

Note : Si l'élève voulant participer au programme est actuellement inscrit dans une école présecondaire et que l'an prochain il change d'école, assurez-vous que la division scolaire inscrive la nouvelle école où l'élève sera inscrit l'an prochain.

AUTRES RESPONSABILITÉS

Vous devrez notamment :

- choisir l'enseignant de liaison;
- prévenir le coordonnateur provincial du choix d'enseignant de liaison et de tout changement s'il y a lieu concernant ce choix;
- appuyer les décisions et les actions de l'enseignant de liaison;
- dispenser les élèves du Québec qui participent au programme d'échange des frais de scolarité;
- faire les arrangements pour le transport si l'élève doit prendre l'autobus scolaire;
- accueillir officiellement l'enseignant de liaison du Québec et les élèves du programme d'échange qui viennent à l'école;
- être agent de médiation au niveau de l'école;
- aider les élèves participants dans leur planification de cours;
- contribuer à la promotion du programme et de ses activités et montrer les avantages du programme d'échange pour votre école.
- accepter le registre de présence de l'école québécoise pour l'élève du Manitoba;

Vous voudrez peut-être aussi participer au processus de sélection des candidats au programme d'échange. Certains directeurs d'école choisissent de confier cette responsabilité à un comité.

CHOIX DE L'ENSEIGNANT DE LIAISON

La personne choisie est essentielle au succès du programme. Elle doit :

- être familière avec la culture québécoise;
- de préférence mais pas obligatoirement parler couramment le français;
- être bien informée sur le programme d'échange d'élèves;
- être bonne communicatrice et être prête également à écouter;
- vouloir promouvoir les possibilités d'échange et fournir des renseignements sur les échanges actuels;
- être capable de résoudre, par la médiation, les conflits qui pourraient survenir entre les élèves et entre les élèves et leurs familles.

RÔLE DE L'ENSEIGNANT DE LIAISON

L'enseignant de liaison joue un rôle stimulant et passionnant dans l'accroissement de la sensibilisation culturelle. À titre d'enseignant de liaison, vous serez entre autres, responsable de ce qui suit :

- promouvoir le programme et ses activités;
- présider le comité de sélection des élèves;
- mener des entrevues au domicile des candidats éventuels;
- faire le lien entre les élèves du programme d'échange, leurs familles et le coordonnateur provincial;
- informer les élèves sur les détails de leur participation;
- informer les membres du personnel de l'école des dates d'arrivée et de départ des élèves participant au programme d'échange;
- organiser, au besoin, une réunion entre le directeur et les conseillers de l'école avec le coordonnateur du programme qui vient en visite à l'école;
- aider les élèves québécois à choisir leurs cours et veiller à ce que les élèves du Manitoba qui participent au programme d'échange continuent d'assumer toutes leurs responsabilités sur le plan scolaire;
- aider les élèves manitobains avec leur demande pour l'obtention du crédit;
- veiller à ce que les enseignants remplissent la fiche d'appréciation de l'élève québécois à la fin novembre (voir annexe);
- mener une entrevue d'évaluation (par téléphone) lorsque l'élève du Manitoba est au Québec.

RÔLE DU COORDONNATEUR PROVINCIAL

Le programme d'échange d'élèves est administré et coordonné au niveau provincial. Les tâches principales du coordonnateur provincial consistent à aider les écoles à s'engager, à expliquer le processus d'échange et être la personne-ressource pour les enseignants de liaison. Plus particulièrement, cette personne doit:

- coordonner la communication entre les diverses parties;
- distribuer l'information se rapportant au programme d'échange d'élèves;
- recevoir les demandes qui ont été approuvées par le comité de sélection de l'école;
- coordonner et mener à bien le processus de jumelage;
- coordonner l'arrivée des élèves du Québec au Manitoba;
- effectuer des évaluations régulières et finales du programme avec les enseignants de liaison et avec les élèves;
- prendre les dispositions nécessaires pour le voyage des élèves du Manitoba au Québec;
- fournir, sur demande, des services de médiation entre les écoles partenaires du programme d'échange.

Vous pouvez communiquer avec le coordonnateur provincial à l'adresse suivante :

Programme d'échange Manitoba-Québec
Bureau de l'éducation française
1181, avenue Portage, bureau 309
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
Tél. : 204 945-6024
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 6024
Courriel : Danielle.Parent@gov.mb.ca

AVANT L'ÉCHANGE

Lorsque le coordonnateur provincial avise les élèves, en mai, des résultats du jumelage, **l'enseignant de liaison** reçoit une copie du dossier qui a été envoyé au candidat manitobain et qui décrit le partenaire qu'on leur propose.

À ce moment, l'enseignant de liaison peut aider :

- en offrant des suggestions et un soutien à l'élève du Manitoba lorsque la correspondance commence avec le partenaire du Québec et sa famille;
- en communiquant au coordonnateur provincial tout changement d'adresse, numéro de téléphone, etc., concernant les élèves du Manitoba qui ont été sélectionnés;
- en aidant l'élève du Manitoba et sa famille à choisir des cours et à planifier le travail scolaire pour l'année du programme d'échange;
- en correspondant avec les enseignants de liaison du Québec pour répondre à leurs préoccupations éventuelles relativement aux besoins des élèves;
- en planifiant le choix de cours des élèves du Québec.

L'enseignant de liaison recevra également une copie de la lettre envoyée aux candidats qui n'ont pas été jumelés.

PLANIFICATION DES COURS AVEC L'ÉLÈVE DU MANITOBA

La planification des cours pour l'élève qui participe au programme d'échange devrait commencer peu de temps après que l'élève ait été avisé du jumelage. Cela se produit normalement en mai et, avant la fin du mois de juin, l'horaire devrait être établi.

Le travail de planification est la responsabilité des élèves qui devraient consulter l'administration, les enseignants, le personnel d'orientation et l'enseignant de liaison de leur école, au besoin. L'enseignant de liaison devrait vérifier le plan et veiller à ce que l'élève du Manitoba bénéficie de la compréhension et du soutien du personnel de l'école, et à ce que ses progrès scolaires soient aussi normaux que possible étant donné les circonstances.

L'élément principal dont il faut tenir compte en sélectionnant les cours, c'est l'absence de l'élève pendant trois mois. Pendant son séjour, l'élève suivra un horaire complet dans l'école québécoise et ne pourra pas continuer en même temps son travail scolaire du Manitoba. Au Québec, l'élève doit consacrer son temps à participer pleinement à la vie de la famille, de l'école et de la localité. Les cours suivis au Québec ne correspondront pas exactement à ceux suivis si l'élève restait au Manitoba. Cet inconvénient mineur sera facilement compensé par un épanouissement personnel exceptionnel et un apprentissage sans pareil de l'autonomie. **Il est essentiel que l'administration scolaire et tout le personnel enseignant concerné reconnaissent et acceptent cet aspect de l'expérience.**

Il est possible de prendre des dispositions spéciales de façon à ce que l'élève respecte les exigences de cours. En général, cependant, l'élève ne devrait pas avoir à rattraper les devoirs qu'il rate pendant son séjour au Québec.

RETRAITS

Si, au moment du processus de sélection initial, on prend les précautions nécessaires pour obtenir la participation de candidats enthousiastes et engagés, il devrait y avoir très peu de désistements après le processus de jumelage. Cependant, un retrait de candidature est parfois essentiel, par exemple en cas de déménagement de la famille, de problème de santé ou d'urgence familiale.

Si un élève du Manitoba se retire du programme, il doit **immédiatement** avertir l'enseignant de liaison et le coordonnateur provincial. L'élève doit également écrire une lettre à son partenaire du Québec et à sa famille expliquant les circonstances qui ont mené à cette décision. Une copie de cette lettre doit également être envoyée au coordonnateur provincial.

Dans la mesure du possible, l'élève du Québec sera jumelé avec un autre élève du Manitoba. On s'efforcera de trouver un partenaire approprié parmi les candidats qui n'ont pas été jumelés.

PENDANT L'ÉCHANGE POUR LES ÉLÈVES DU QUÉBEC

Les élèves du Québec arrivent généralement au Manitoba au début septembre et repartent au Québec la première semaine de décembre.

Pendant cette période, **l'enseignant de liaison** doit :

- rappeler l'arrivée des élèves du Québec à tout le personnel, la première semaine de septembre;
- aider les élèves du Québec avec la sélection de leurs cours (voir ci-dessous);
- accueillir les élèves du Québec à l'école, le jour de leur arrivée;
- rester en contact étroit avec les deux partenaires en septembre, car c'est la période où il peut se produire des malentendus;
- travailler avec les élèves et la famille pour résoudre tout problème éventuel pouvant survenir;
- contacter le coordonnateur provincial en cas de graves problèmes;
- veiller à ce que chaque enseignant remplisse la fiche d'appréciation de l'élève du Québec.

AIDER LES ÉLÈVES DU QUÉBEC AVEC LEUR CHOIX DE COURS

Pendant leur séjour au Manitoba, les élèves du Québec doivent suivre un horaire complet. Quand ces élèves arrivent en septembre, les enseignants de liaison doivent prendre le temps de les rencontrer, leur montrer l'école et planifier ou réviser leurs cours. Pendant leur visite en septembre, les coordonnateurs du Québec offriront une aide supplémentaire aux élèves pour planifier un horaire approprié.

Il faut informer les élèves du Québec qu'ils seront traités comme les autres élèves. Ils doivent faire les mêmes devoirs et passer les mêmes tests que les autres élèves de la classe dans la mesure de leurs capacités.

Dans les limites de l'emploi du temps de chaque école, les suggestions suivantes peuvent être utiles :

- l'élève du Québec suivra un horaire complet et équilibré;
- deux ou trois options (p. ex. : art dramatique, arts visuels, économie domestique) et un cours d'éducation physique donneront aux élèves du Québec des occasions de rencontrer d'autres élèves et de communiquer avec eux dans une atmosphère plus détendue;
- des options qui ne sont pas offertes au Québec peuvent rendre le séjour de trois mois au Manitoba plus intéressant;
- les cours de sciences humaines sont peut-être préférables aux cours d'anglais si les compétences de l'élève en anglais sont limitées;
- les sports et clubs intrascolaires peuvent apporter de la diversité à la vie scolaire de l'élève et être des occasions de rencontres supplémentaires.

DISPONIBILITÉ À L'ÉGARD DES ÉLÈVES

Le rôle de l'enseignant de liaison est crucial pendant le séjour des élèves du Québec. Les partenaires devraient se sentir suffisamment à l'aise pour partager les problèmes, les difficultés et, bien sûr, les succès avec l'enseignant. En l'absence de leurs groupes de soutien habituels, les élèves du Québec auront besoin de l'aide de l'enseignant de liaison. Une réunion hebdomadaire d'au moins cinq minutes serait utile.

ÉVALUATION DES ÉLÈVES DU QUÉBEC (VOIR L'ANNEXE)

Les élèves du Québec doivent être évalués en novembre, en même temps que tous les autres élèves. C'est le coordonnateur provincial qui fournit les formulaires utilisés à cet effet. Lorsque rempli, le formulaire d'évaluation original est remis au coordonnateur provincial, une copie est remise à l'élève du Québec avant son départ et une copie doit être gardée à l'école.

DÉPART DES ÉLÈVES DU QUÉBEC

Quand l'élève du Québec part en décembre, l'école voudra peut-être lui remettre quelques souvenirs, p. ex. : une épinglette, un écusson, un chandail en molleton aux couleurs de l'école, etc.

Note : L'école voudra peut-être remettre aux élèves du Québec un exemplaire de l'annuaire souvenir de l'école, quand il sera prêt.

PENDANT L'ÉCHANGE POUR LES ÉLÈVES DU MANITOBA

PRÉPARATION

Les élèves du Manitoba auront besoin de soutien afin de les préparer à leur départ en février. Certains seront peut-être anxieux. À ce moment-là, l'enseignant de liaison devrait :

- discuter de la planification des cours en prévision du séjour des élèves au Québec et communiquer avec son ou ses homologues du Québec pour toute demande spéciale;
- aider les élèves du Manitoba qui participent au programme d'échange à obtenir, au besoin, les autorisations écrites des enseignants qui indiquent comment les travaux non effectués pendant le séjour au Québec seront réalisés. Autant que possible, cela devrait se faire avant le départ. De l'avis d'anciens participants, plus on fait de travaux avant le départ, plus c'est facile au retour;
- discuter des devoirs à faire;
- discuter de la préparation des bagages, des vêtements à emporter, etc.;
- rappeler aux élèves l'engagement qu'ils ont pris pour la deuxième étape du programme d'échange;
- discuter de l'apprentissage de la langue dans un contexte d'« immersion », les différences culturelles, etc., afin de mieux préparer les élèves.

PROJET PROPOSÉ PAR L'ÉLÈVE – CONDITIONS D'OBTENTION DU CRÉDIT

L'élève qui est inscrit à l'école secondaire au Manitoba peut faire une demande de crédit en vue de l'obtention de son diplôme d'études secondaires lorsqu'il participe au Programme d'échange Manitoba-Québec.

Avant la participation à l'échange, l'élève devra :

- Remplir le formulaire *Projet proposé par l'élève* et obtenir les signatures appropriées (parent, direction d'école, direction générale). Il devra également s'assurer que le formulaire parvienne au ministère de l'Éducation. Ce formulaire est disponible à l'adresse http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/cpe-ppe/docs/formulaire_ppe.pdf.

Après sa participation à l'échange, l'élève remettra à l'enseignant de liaison les documents suivants :

- une copie de son horaire au Québec;
- son *Journal et portfolio*.

La *Fiche d'appréciation de l'élève en visite au Québec* est également un document nécessaire à l'obtention du crédit. Le coordonnateur provincial fera parvenir cette fiche à l'enseignant de liaison aussitôt qu'elle la recevra du Québec.

L'enseignant de liaison évaluera les documents reçus et communiquera avec le coordonnateur provincial du programme d'échange au Ministère afin de l'informer de la décision quant à l'attribution du crédit pour l'élève concerné. Dans l'affirmative, le Ministère fera parvenir une lettre à la direction de l'école indiquant que le crédit a été accordé.

LORSQUE L'ÉLÈVE MANITOBAIN EST AU QUÉBEC

L'enseignant de liaison :

- doit rappeler au personnel pourquoi les élèves sont absents. Il faut indiquer « présents » pour les élèves du Manitoba pendant leur séjour dans les écoles québécoises;
- doit procéder à une évaluation téléphonique avec l'élève au Québec après trois ou quatre semaines au Québec;
- doit procéder à une évaluation finale lorsque l'élève est de retour au Manitoba.

APRÈS L'ÉCHANGE

Les élèves qui reviennent du programme d'échange traversent une autre période d'adaptation et ont parfois besoin de soutien. **L'enseignant de liaison** doit se montrer compréhensif pendant cette période, écouter les élèves parler de leurs expériences et, au besoin, faire des suggestions.

Pour aider les élèves pendant cette période, l'enseignant de liaison devrait :

- discuter des devoirs à faire et aider à établir un calendrier;
- les inviter à discuter de leurs expériences au Québec avec d'autres élèves dans d'autres classes (ceci est très valorisant pour l'élève);
- coordonner une réunion avec les candidats qui ont été sélectionnés pour l'année à venir;
- envisager de faire appel à d'anciens participants du programme d'échange pour qu'ils apportent un soutien à la fois aux élèves qui reviennent du Québec et à ceux et celles qui ont été sélectionnés pour l'année à venir (cela peut prendre la forme d'un club);
- veiller à ce que l'annuaire souvenir de l'école relate des histoires survenues durant le programme d'échange;
- organiser une réunion avec la division scolaire (assister à une réunion de la division) pour parler du programme d'échange.

POUR LES FUTURS CANDIDATS

NOVEMBRE À MARS

L'enseignant de liaison doit :

- faire la promotion du programme d'échange d'élèves;
- distribuer les formulaires d'inscription aux futurs candidats;
- veiller à ce que tous les candidats de l'année à venir soient interviewés;
- s'assurer que l'école/division scolaire s'est inscrite auprès du Ministère afin de participer au programme (consulter en ligne le *Formulaire de participation*);
- sélectionner jusqu'à cinq candidats en consultation avec la direction d'école;
- remettre le dossier d'inscription des nouveaux candidats au coordonnateur provincial. Envoyer également le dossier de façon électronique au coordonnateur provincial. Garder une copie du dossier à l'école.

Note : Le jumelage des candidats a lieu en avril, les dossiers des nouveaux candidats doivent donc être reçus avant la fin du mois de mars.

Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez communiquer avec le coordonnateur provincial (voir page 7 pour obtenir ses coordonnées).

**FICHE D'APPRÉCIATION
DE L'ÉLÈVE QUÉBÉCOIS EN VISITE AU MANITOBA**

Nom et prénom de l'élève du Québec

Nom et prénom de l'élève du Manitoba

Nom de l'école d'accueil au Manitoba

Nom de la personne responsable à l'école d'accueil

ÉVALUATION GÉNÉRALE					
A – Excellent	B – Bien	C – Satisfaisant	D – Passable	E – Faible	F – Insatisfaisant
Matière : _____	Effort :	A B C D E F	Commentaires _____ _____ _____		
Enseignant : _____	Compréhension orale :	A B C D E F			
Nombre d'heures manquées : _____	Progrès :	A B C D E F			
	Attitude :	A B C D E F			
	Collaboration :	A B C D E F	Commentaires _____ _____ _____		
Matière : _____	Effort :	A B C D E F	Commentaires _____ _____ _____		
Enseignant : _____	Compréhension orale :	A B C D E F			
Nombre d'heures manquées : _____	Progrès :	A B C D E F			
	Attitude :	A B C D E F			
	Collaboration :	A B C D E F	Commentaires _____ _____ _____		
Matière : _____	Effort :	A B C D E F	Commentaires _____ _____ _____		
Enseignant : _____	Compréhension orale :	A B C D E F			
Nombre d'heures manquées : _____	Progrès :	A B C D E F			
	Attitude :	A B C D E F			
	Collaboration :	A B C D E F	Commentaires _____ _____ _____		

Cette fiche d'appréciation doit être remplie par les enseignants de l'école d'accueil dans le cadre du Programme d'échange Manitoba-Québec.

(recto-verso)

ANNEXE

ÉVALUATION GÉNÉRALE

A – Excellent	B – Bien	C – Satisfaisant	D – Passable	E – Faible	F – Insatisfaisant
Matière : _____	Effort :	A B C D E F	Commentaires		
Enseignant : _____	Compréhension orale :	A B C D E F			
Nombre d'heures manquées : _____	Progrès :	A B C D E F			
	Attitude :	A B C D E F			
	Collaboration :	A B C D E F			
Matière : _____	Effort :	A B C D E F	Commentaires		
Enseignant : _____	Compréhension orale :	A B C D E F			
Nombre d'heures manquées : _____	Progrès :	A B C D E F			
	Attitude :	A B C D E F			
	Collaboration :	A B C D E F			
Matière : _____	Effort :	A B C D E F	Commentaires		
Enseignant : _____	Compréhension orale :	A B C D E F			
Nombre d'heures manquées : _____	Progrès :	A B C D E F			
	Attitude :	A B C D E F			
	Collaboration :	A B C D E F			
Matière : _____	Effort :	A B C D E F	Commentaires		
Enseignant : _____	Compréhension orale :	A B C D E F			
Nombre d'heures manquées : _____	Progrès :	A B C D E F			
	Attitude :	A B C D E F			
	Collaboration :	A B C D E F			

Signature : _____

Enseignant de liaison à l'école d'accueil

Date : _____